

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Présents : M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice et M PUYFAGES Mickaël

Excusés : Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2025

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Plan Communal de Sauvegarde

Délibérations :

- ❖ Décision modificative
- ❖ Validation devis
- ❖ Autorisation demande de subvention
- ❖ Don exceptionnel association
- ❖ Convention pour bon d'achat
- ❖ DIA

Informations diverses :

- Questions et correspondances diverses
- Point sur les commissions communales
- Point sur les commissions intercommunales
- Programmation des réunions de commissions communales

Ouverture séance : le 18 novembre 20h

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025 avec 14 voix pour*
- ✓ *Désignation secrétaire de séance : Mme PERNOT Martine avec 14 voix pour*

Plan communal de Sauvegarde

Reprise de l'exercice du 26 août 2025. Les modifications demandées lors de l'exercice précédent ont été intégralement apportées, notamment la prise en compte des remarques relatives à l'organisation opérationnelle et à la coordination entre les équipes. Les plans nécessaires ont également été regardés et discutés par les élus. Des modifications seront à apporter.

Délibérations :

❖ Décision Modificative Charges du Personnel

Le Conseil municipal de la commune de Sellières,

Réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PERRODIN, Le maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs au budget et aux décisions modificatives,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 1er avril 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des crédits afin de couvrir les besoins liés aux charges de personnel,

Madame Martine PERNOT, 2ème adjointe présente le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE



Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) décide :

Article 1 – Décision modificative n°1 : Il est procédé à la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Mouvements	Montant (€)
Fonctionnement	011	6188	Autres charges diverses	Diminution	- 5 000,00
Fonctionnement	012	64131	Rémunérations du personnel titulaire	Augmentation	+ 5 000,00

Article 2 – Équilibre budgétaire : La présente décision modificative n°1 n'affecte pas le total des dépenses ni des recettes du budget. Elle consiste en un virement de crédits de 5 000,00 € du chapitre 011 "Charges à caractère général" vers le chapitre 012 "Charges de personnel".

Article 3 – Exécution : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

❖ Devis isolation bâtiments publics

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'isolation de bâtiments publics

M. Le Maire présente les devis suivants correspondant aux travaux :

- L'entreprise Bonglet pour le remplacement de l'isolant d'un faux plafond démontable dans la cuisine, rue des Remparts, d'un montant de 1 319.80€ HT
- L'entreprise Bonglet pour la réfection d'un faux plafond démontable dans la salle de rassemblement, rue des Remparts, d'un montant de 4 745.00€HT
- L'entreprise Bonglet pour la création d'un faux plafond démontable dans la salle du théâtre, rue des Remparts d'un montant de 4 340.00€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer les devis de l'entreprise Bonglet pour l'isolation prévue rue des Rempart d'un montant total de 10 404.80€ HT.
- Autorise M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

❖ Devis étude de sol pour l'église de Sellières

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager un programme de rénovation de l'église de Sellières.

Avant d'entreprendre tout projet de travaux, et afin d'assurer la solidité et la pérennité de l'édifice, il est nécessaire de disposer d'une analyse précise de la nature du sol et des fondations existantes. Cette étape constitue un préalable indispensable pour orienter correctement les choix techniques et sécuriser l'opération de rénovation.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une étude de sol.

Il présente le devis reçu de l'entreprise SIGA, spécialisée dans les investigations géotechniques. Ce devis comprend deux volets distincts :

- Une prestation d'ingénierie pour un montant de 1 232,00 € HT,
- Une prestation d'investigation (sondages, analyses et mesures techniques) pour un montant de 6 403,00 € HT.

Le coût total de l'étude proposée s'élève donc à 7 635,00 € HT.

M. le Maire précise que les résultats de cette étude permettront de définir les conditions techniques nécessaires à la rénovation de l'église et d'ajuster les futures étapes du projet.



Il invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acceptation de ce devis et sur l'autorisation de commander l'étude correspondante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise SIGA pour l'étude de sol pour l'église d'un montant total de 7 635,00 € HT
- Autorise M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

❖ Devis étude de déconstruction – 3 rue du Château

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a exercé son droit de préemption sur un bâtiment situé 3 rue du Château à Sellières, dans l'objectif de procéder, dans les meilleurs délais, à la démolition de ce bien en prévoyant les moyens matériels et financiers nécessaires dans le budget 2026 ;

Étant donné que la maison est mitoyenne, et afin de garantir la bonne réalisation du projet, il est nécessaire de réaliser une étude de déconstruction préalable, destinée à analyser la structure du bâtiment et les conditions techniques de son démantèlement. Cette expertise a été spécifiquement mentionnée dans le rapport d'expertise structurelle établi par Monsieur Fariello en date du 31 juillet 2025.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une étude de structure relative à cette opération.

Il présente les devis reçus par les entreprises spécialisées dans ce type d'interventions :

- L'entreprise Bresse Plan Structure propose un devis d'un montant de 2 283,80 € HT.
- L'entreprise CVF structure propose un devis d'un montant de 6 000€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise Bresse Plan Structure pour l'étude de sol pour l'église d'un montant total de 2 283,80 € HT.
- Autorise M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

❖ Devis jeux du parc à Sellières

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite procéder au réaménagement de l'aire de jeux située au Parc à Sellières, afin d'améliorer son attractivité et de garantir la sécurité des enfants qui la fréquentent.

Il indique que la dernière visite de contrôle, réalisée le 17 juin 2025 par l'entreprise Système Plus contrôle Jeux, a mis en évidence plusieurs signes d'usure sur la structure actuellement en place. Cette usure, constatée sur différents éléments, pourrait à terme compromettre la sécurité des usagers.

Par ailleurs, M. le Maire souligne que l'équipement existant n'est adapté qu'aux enfants de premier âge (jusqu'à 4 ans), ce qui limite fortement son utilisation par les familles et ne répond plus pleinement aux besoins de la population.

Au regard de ces éléments, le renouvellement des structures de jeux apparaît nécessaire, tant pour des raisons de sécurité que pour offrir un espace ludique plus diversifié et conforme aux attentes des habitants.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- 1ère proposition de l'entreprise AJ3M pour un montant de 34 241.50€ HT
- 2ème proposition de l'entreprise AJ3M pour un montant de 34 236.05€HT
- 3ème proposition de l'entreprise AJ3M pour un montant de 39 397.75€HT
- 4ème proposition de l'entreprise FCE pour un montant de 37 910.00€HT
- 5ème proposition de l'entreprise FCE pour un montant de 39 360.00€HT



Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise AJ3M proposition n°3 pour un montant de 39 397.75€HT
- Autorise M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

❖ **Devis parcours VTT au city stade**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nombreux enfants fréquentent régulièrement le city-stade de Sellières pour y pratiquer le vélo.

Toutefois, cet espace ne comporte aucun aménagement spécifique permettant une utilisation diversifiée : les enfants ne peuvent actuellement que circuler en boucle, sans véritable parcours ou équipements adaptés à l'apprentissage et à la pratique ludique du vélo.

Afin de répondre à cette demande croissante et de proposer un aménagement plus attractif et structurant, la création d'un parcours vélo — comprenant notamment des modules adaptés, des zones techniques et des éléments de motricité — peut être envisagée.

Dans cette perspective, M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- 1ère proposition de l'entreprise AJ3M pour un montant de 11 254.00€ HT
- 2ème proposition de l'entreprise FCE pour un montant de 19 450.00€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le Conseil Municipal décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise FCE d'un montant total de 19 450.00€ HT
- Autorise M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

❖ **Demande de subvention DETR-DSIL**

Monsieur le Maire expose que le projet lié à l'isolation bâtiments publics dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis s'élevant à 10 404.80€ HT soit 10 977.07 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	3 121.44€	30%
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		7 283.36€	70%
Emprunt			
Total HT		10 404.80	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : 1 mois

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er décembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le conseil municipal décide :

- approuver la réalisation du projet présenté estimé à 10 404.80€ HT
- approuver le plan de financement exposé
- autoriser le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

❖ Demande de subvention DETR-DSIL

Monsieur le Maire expose que le projet lié au réaménagement de l'aire de jeux située au Parc à Sellières, afin d'améliorer son attractivité et de garantir la sécurité des enfants qui la fréquentent dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis s'élevant à 39 397.75€HT soit 47 277.30 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	11 819.32€	30%
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		27 578.43€	70%
Emprunt			
Total HT		39 397.75€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : pour validation du devis semaine 50

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : semaine 10 ou 11

Date prévisionnelle de fin de l'opération : semaine 14

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD), le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 39 397.75€
- approuve le plan de financement exposé



- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

❖ Demande de subvention DETR-DSIL

Monsieur le Maire expose que le projet lié la création d'un parcours vélo dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis s'élevant à 19 450.00€ HT soit 23 340 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	5 835.00€	30%
Région			
Département	Équipements sportifs	3 890.00€	20%
...			
Auto-financement			
Fonds propres		9 725.00€	50%
Emprunt			
Total HT		19 450.00€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : 15 jours

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 23 mars 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3 avril 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 19 450.00€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

❖ Demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le projet lié la création d'un parcours vélo dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis s'élevant à 19 450.00€ HT soit 23 340 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département du Jura au titre des équipements sportifs.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	5 835.00€	30%
Région			
Département	Équipements sportifs	3 890.00€	20%
...			
Auto-financement			
Fonds propres		9 725.00€	50%
Emprunt			
Total HT		19 450.00€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : 15 jours

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 23 mars 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3 avril 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 19 450.00€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

❖ Attribution d'un don exceptionnel à l'AFFA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Fight for Animals, ainsi que son refuge associé, ont déjà apporté leur soutien à la commune lors de précédents événements. Leur intervention s'est notamment manifestée par une présence active sur le terrain, un accompagnement dans la gestion des animaux concernés et une collaboration constructive avec les services municipaux. Le Maire souligne l'engagement et le sérieux de cette structure, dont l'action a contribué au bon déroulement des opérations menées antérieurement. Reconnaissant l'utilité et l'engagement de cette association au service du bien-être animal et de l'intérêt collectif, Monsieur le Maire propose d'attribuer un don communal exceptionnel en signe de soutien à leurs actions. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) le conseil municipal :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au l'Association Fight For Animals ;
- DIT que cette somme sera imputée au budget communal, compte 65748 / 65 ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération



❖ Convention d'engagement pour les bons cadeaux du colis des anciens

Mme Suzanne CARE-BUISSON, référente de la commission « Relations sociales », présente le dossier au Conseil Municipal.

Elle rappelle que, les années précédentes, des bons d'achat ont été distribués aux administrés inscrits sur les listes électorales âgés de 75 ans et plus dans le cadre de l'opération « Colis des anciens ».

Cette année, il est proposé de reconduire le dispositif. Mme CARE-BUISSON précise qu'une convention sera proposée aux commerçants souhaitant participer à l'opération, afin d'encadrer les modalités d'utilisation des bons d'achat.

Un exemplaire signé de chaque convention sera conservé en mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (M PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M ROY Anthony, M. DUBOIS Frédéric, M. BERTHAUD Lilian, M VOISE Damien, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, Mme PELLETIER Béatrice, M PUYFAGES Mickaël Mme MAGDELAINE Florence donne pouvoir à Mme PERNOT Martine, Mme TRECOURT Isabelle donne pouvoir à Mme Suzanne CARE BUISSON et M. JOLY Bernard donne pouvoir à M Lilian BERTHAUD) décide :

- D'autoriser la mise en place d'une convention servant à définir le fonctionnement des bons cadeaux
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention, annexée ci-joint.

❖ DIA du 1 impasse des vergers – 39230 SELLIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Maître Franck POMMIER, agissant en qualité de mandataire, pour le bien situé au 1 impasse des vergers (Coordonnées cadastrales : ZO 214), a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en date du 7 novembre 2025, conformément à l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme, informant la commune de leur intention de vendre le bien susmentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à ce bien (notamment sa situation géographique, sa superficie, et son prix de vente) a procédé à l'examen de la possibilité d'exercer le droit de préemption sur ce bien.

En application de l'article L. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien situé au 1 impasse des Vergers à Sellières.

Le Conseil Municipal autorise le maire à notifier cette décision à l'intéressé conformément à la législation en vigueur.

Cette décision implique que la commune ne souhaite pas acquérir le bien et que le propriétaire est libre de procéder à la vente du bien à des conditions identiques à celles indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner, dans le respect des délais légaux.

La présente délibération prend effet immédiatement.

❖ DIA du 20 rue de Bersaillin – 39230 SELLIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Maître Ceridwen RICHARD, agissant en qualité de mandataire, pour le bien situé au 20 rue de Bersaillin (Coordonnées cadastrales : AH 844), a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en date du 14 novembre 2025, conformément à l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme, informant la commune de leur intention de vendre le bien susmentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à ce bien (notamment sa situation géographique, sa superficie, et son prix de vente) a procédé à l'examen de la possibilité d'exercer le droit de préemption sur ce bien.

En application de l'article L. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien situé au 20 rue de Bersaillin à Sellières.

Le Conseil Municipal autorise le maire à notifier cette décision à l'intéressé conformément à la législation en vigueur.

Cette décision implique que la commune ne souhaite pas acquérir le bien et que le propriétaire est libre de procéder à la vente du bien à des conditions identiques à celles indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner, dans le respect des délais légaux.

La présente délibération prend effet immédiatement.



Informations Diverses :

- **Courrier d'une administrée – Demande de location ou d'acquisition de la parcelle AH 474 (place de la Vieille Église) :** Le Conseil municipal prend connaissance du courrier d'une habitante sollicitant la location ou l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 474, située place de la Vieille Église. Après échanges et avis des membres présents, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour un refus de la demande et décide de maintenir cette parcelle dans le domaine public communal. Une réponse écrite sera adressée à la demandeuse.
- **Contestation de bornage :** Une contestation relative à un bornage et à son règlement a été transmise en mairie. Le Conseil municipal, décide que si les éléments présentés sont avérés et concordants, de maintenir la demande de paiement correspondante.
- **Projet d'acquisition de matériel communal :** À la suite d'une séance d'essais réalisée par Monsieur le Maire et les agents communaux, deux équipements ont été retenus : un appareil de désherbage à air chaud et un appareil destiné à l'entretien des caniveaux.
Après examen des fiches techniques de chacun des produits, le Conseil municipal décide de procéder à la commande des deux appareils sélectionnés.
- **Point sur l'état civil :** Il a été constaté que plusieurs années sont manquantes dans le logiciel d'état civil communal (2009, 2010, 2011 et 2012), représentant un total de 141 actes à enregistrer. Un devis a été sollicité auprès du SIDEC en vue d'une éventuelle sous-traitance de cette opération.
- **Kiosque du parc :** Il a été constaté qu'un poteau du kiosque du parc est endommagé en raison d'infiltrations d'eau. Des travaux de réparation seront à prévoir. Dans l'immédiat, une proposition d'étaiyage est retenue afin de sécuriser l'ouvrage en attendant la réfection du poteau. Un bureau de structure sera contacté pour réaliser une expertise et apporter des préconisations techniques.
- **Point COPIL URBICAND :** La restitution du dossier de revitalisation est programmée pour le 12 décembre. À cette occasion, les fiches actions ainsi que la programmation seront présentées au Comité de Pilotage.

Point sur les commissions intercommunales :

- **Commission Aide à la Personne :** La mise en place d'une mutuelle familiale intercommunale a été annoncée. Des permanences sont organisées à la France Services de Sellières afin d'informer et d'accompagner les habitants.

Point sur les réunions syndicales :

- **Réunion SIVOS :** Des problèmes ont été signalés concernant les repas servis à la cantine de l'école. Le changement de fournisseur a été évoqué afin d'améliorer la situation. Par ailleurs, un directeur devrait prochainement prendre ses fonctions à l'école afin d'apporter un appui dans la gestion quotidienne.

Synthèse des réunions et rencontres diverses :

- **Assemblée générale – Association des Petites Pommes de Sellières :** L'Assemblée générale de l'Association des Petites Pomme de Sellières s'est tenue le mercredi 15 octobre 2025. À cette occasion, un nouveau bureau a été constitué.

Programmation des réunions de commissions communales : *Commission communication programmée le 2 décembre*

Date du prochain conseil municipal : Mercredi 17 décembre à 20h30

La secrétaire de séance,
Martina PERMETI



Levée séance à 23h40

Le Maire,
Hervé PERRODIN

